

PRÉAVIS N° : 64/24 RAPPORT DE LA COGEFIN AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit de CHF 886'000.— pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers , le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 12 septembre 2024 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Je remercie également la commission ad hoc de m'avoir permis de participer à sa réunion.

Il s'agit dans ce préavis de travaux préparatoires pour le grand réaménagement de la jonction sud. En effet, la conduite d'eau potable doit être refaite. Le passage actuel sous le pont de la route de Berne n'est plus possible ; ni le canton, ni les CFF ne veulent d'un tuyau dans ou sous leurs nouveaux ponts. Cette liaison entre la conduite le long de l'avenue Eugène Burnand et celle le long du chemin du Devin est nécessaire pour garantir la qualité et la pression de l'eau potable. Bien entendu, la nouvelle conduite doit être en service avant de commencer la démolition des ponts de la jonction sud. Les conduites existantes avenue Eugène Burnand et chemin du Devin présentent des signes de vieillissement par endroits et ont besoin d'être renouvelées. La réparation du côté chemin du Devin est particulièrement complexe et coûteuse, car les conduites y sont enterrées à une profondeur exceptionnelle.

Dans l'étude de planification de l'entretien des routes communales pour 2024 – 2027, le chemin du Devin a été évalué comme moyen, une réfection rapide est nécessaire, en particulier sur le tronçon entre l'entreprise Ferroflex et le magasin Lidl. Profitant de ces travaux, le trottoir sera prolongé jusqu'au magasin Ferroflex.

Pour les questions techniques et la méthode choisie, veuillez-vous référer au préavis et au rapport de la commission ad hoc.

Procédure

Après avoir défini le projet en faisant appel au bureau d'ingénieurs qui travaille déjà avec la DGMR pour la jonction sud, l'appel d'offres sur invitation a été lancé pour les travaux de génie civil et d'appareillage. Sur les cinq entreprises invitées pour génie civil, quatre ont fait une offre. Pour l'appareillage, les trois entreprises invitées ont

répondu. Les entreprises ayant remporté le marché ont été sélectionnées sur la base d'une analyse multicritères, le prix étant pondéré à 60%.

Le devis des travaux :

Étude et suivi du chantier	56'800.00 CHF
Travaux génie civil liés aux conduites	222'256.30 CHF
Travaux génie civil liés à la réfection du chemin du Devin (y compris le tapis final)	181'846.05 CHF
Travaux d'appareillage (conduits)	188'870.35 CHF
Prestations CFF	50'000 CHF
Frais et taxes	6'000 CHF
Frais divers (expertises, analyses, géometre)	7'250 CHF
Divers et imprévus (~ 15%)	106'588.75 CHF
Total HT	819'611.45 CHF
TVA 8.1%	66'388.55 CHF
Total TTC	886'000.00 CHF

Le poste divers et imprévus est légèrement plus élevé (15%) que les 10% habituels. Cela est dû à la complexité du chantier et aux éventuelles surprises lors de l'excavation.

En ce qui concerne les CHF 50'000.00 pour les prestations CFF, il s'agit d'une valeur empirique fournie par le bureau d'ingénieurs. La COGEFIN regrette qu'il ne soit pas possible d'obtenir des informations plus précises pour un montant de plusieurs dizaines de milliers de francs. D'autant plus que les CFF ne sont que très marginalement concernés par ces travaux. Cette ligne n'étant pas basée sur un devis mais sur une estimation, nous invitons la municipalité à être particulièrement vigilante lors du décompte final.

Subventions et participations externes:

Jusqu'à présent, seule Swisscom s'est montrée intéressée par le passage sous la route et le rail. Il reste à négocier le montant de leur contribution au projet.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'ECA. Le montant n'est, au moment de la rédaction du présent rapport, pas encore connu ou garanti.

Incidence financière :

L'incidence financière de ce préavis, en cas d'acceptation, peut être résumée de la façon suivante :

- Investissement réseau routier : CHF 271'708.30, amortissement en 40 ans, CHF 6793.00 par année.

- Investissement réseau eau : CHF 568'262.45, amortissement en 60 ans, soit CHF 9471.00 par année. Pour ce poste, la TVA peut être récupérée, elle a déjà été déduite ici.

Bien entendu, les durées d'amortissements correspondent à la norme MCH2 désormais en vigueur à Moudon.

Pour rappel, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5,8 millions, et la dette communale est de CHF12,7 millions.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

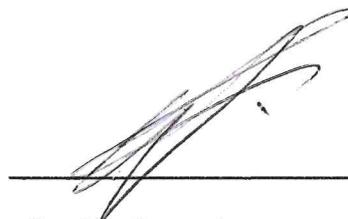
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 64/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 886'000.—, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA,**
 - 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 17 septembre 2024

Mesdames Céline OMBELLI et Sandrine BOSSE BUCHANAN et Messieurs, Jakup ISUFI, Alexandre ANTHONIOZ et Patrick SOPPELSA.

Moudon, 17.09.2024



Patrick Soppelsa

Rapporteur

